

NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE DE LA FCAF

1) Rappel de la structure avant l'AGA 2010

La structure actuelle de gouvernance de la FCAF comprend un conseil d'administration composé de neuf administrateurs :

- une représentation des provinces de l'Atlantique autre que le Nouveau-Brunswick;
- une représentation du Nouveau-Brunswick;
- une représentation du Québec;
- une représentation de l'Ontario;
- une représentation du Manitoba et de la Saskatchewan;
- une représentation de l'Alberta et de la Colombie-Britannique;
- une représentation du Nord;
- deux représentations du Réseau permanent des personnes apprenantes.

Quatre de ces membres occupent les postes de présidence, vice-présidence, trésorerie et secrétaire.

Les membres de la FCAF regroupent 12 organismes provenant des provinces et territoires (sauf le Nunavut) et un organisme associé (FORA) qui œuvrent à différents niveaux dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation des adultes en français.

Le nouveau modèle de gouvernance doit être en mesure de :

- Réaliser les orientations stratégiques de la FCAF
 - Ces orientations correspondent aux constats et analyses des personnes présentes lors de la Consultation nationale
- Satisfaire aux principes de bonne gouvernance
 - Les cinq principes reconnus de bonne gouvernance satisfont aux attentes des personnes présentes aux consultations. Les cinq principes sont : 1) légitimité et voix 2) orientation 3) rendement 4) responsabilisation et 5) équité.

La consultation pancanadienne a révélé et confirmé le besoin d'intensifier le réseautage aux niveaux provincial, territorial et régional entre les prestataires de services, les organismes communautaires et les autres partenaires stratégiques. Un réseautage fort permet de faire avancer le dossier de l'alphabétisation et des compétences essentielles en région et dans l'ensemble du Canada.

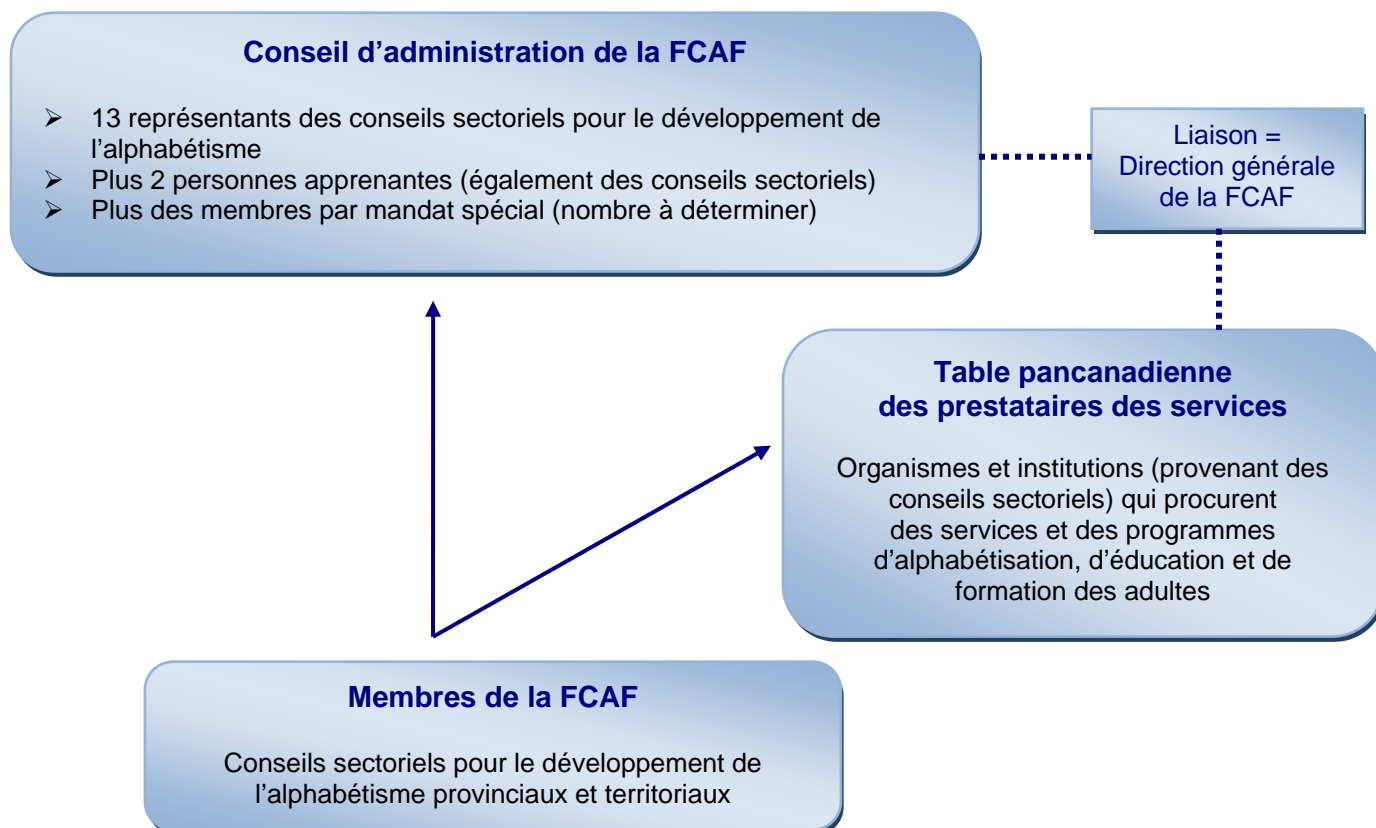
L'élément clé du nouveau modèle de gouvernance sera donc sa capacité de rassembler les différents espaces géographiques d'intervention (provincial, territorial, pancanadien), les différents acteurs et les différents secteurs affectés et concernés par le niveau d'alphabétisme chez les francophones dans une structure intégrée de gouvernance.

2) Le nouveau modèle de gouvernance adopté par les membres le 18 juin 2010

Voici les principes de base du modèle de gouvernance proposé :

- 2) La FCAF sera composée des **conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme** de chaque province et territoire. Ces conseils sectoriels seront les membres de la FCAF et auront pour mandat le développement de l'alphabétisme, de l'éducation et de la formation des adultes au niveau provincial et territorial.
- 3) Le **conseil d'administration** de la FCAF sera composé, en majorité, de délégués issus des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme;
- 4) Les prestataires de services d'alphabétisation, d'éducation et de formation des adultes, qui siègent au sein des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme, formeront la **Table pancanadienne des prestataires des services**.

La nouvelle structure de gouvernance de la FCAF est la suivante :



La composition et le rôle proposés des conseils sectoriels pour le développement de l’alphabétisme, du conseil d’administration et de la Table pancanadienne des prestataires des services sont :

a) Conseil sectoriel pour le développement de l’alphabétisme

Le Conseil sectoriel pour le développement de l’alphabétisme est la structure organisationnelle et de gouvernance que se donne chaque province et territoire afin de :

- rassembler l’ensemble des acteurs d’une province ou d’un territoire intéressés par les questions d’alphabétisme, d’alphabétisation et de développement des compétences essentielles;
- élaborer, planifier et coordonner les orientations stratégiques en matière de développement de l’alphabétisme (promotion, réseautage, sensibilisation, etc.);
- favoriser l’implantation de programmes et services en alphabétisation, compétences essentielles, éducation et formation des adultes;
- devenir le centre d’expertise en matière d’alphabétisation, de compétences essentielles, d’éducation et de formation des adultes;
- autres...

Le leadership des membres actuels de la FCAF sera la pierre angulaire du processus d’implantation des conseils sectoriels pour le développement de l’alphabétisme dans les provinces et territoires.

Afin de respecter les différents acteurs et structures au sein des provinces et des territoires, nous devons permettre une application souple de ce concept de « Conseil sectoriel » dans les provinces et les territoires. Ces conseils pourront évoluer de manière formelle ou informelle, avec ou sans incorporation ou constitution légale. Le secrétariat pourrait être assumé par les membres actuels de la FCAF ou par un autre organisme communautaire provincial ou territorial dont la mission correspond aux objectifs poursuivis par la FCAF et les partenaires.

Il est envisagé que les conseils sectoriels pour le développement de l’alphabétisme rassemblent de nombreux partenaires de divers secteurs ainsi que les personnes directement concernées, à savoir les personnes apprenantes. Chaque province et territoire pourrait choisir la composition de leur conseil sectoriel. Donc, en plus des personnes apprenantes et des organismes directement impliqués dans les domaines de l’alphabétisation et de la formation des adultes, notons à titre d’exemple les secteurs et organismes suivants : porte-parole francophone de la province ou territoire, collèges et universités, conseils scolaires, centres scolaires communautaires, petite enfance, immigration, communautaire, éducation, économie et employabilité, santé, immigration, gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Bien que les conseils puissent varier entre provinces et territoires, nous soulignons qu’il serait important d’établir des critères de base afin de respecter les principes de bonne gouvernance. Les provinces et territoires pourront ainsi étendre leur composition, mais devront satisfaire aux critères de base pour pouvoir être membre de la FCAF.

Le nom de « *Conseil sectoriel pour le développement de l’alphabétisme* » est une suggestion. Nous croyons que chaque province et territoire adoptera sans doute le nom de son choix.

b) Conseil d'administration

- i. Treize représentants provenant des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme
 - les conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme de chaque province et territoire auront la responsabilité de nommer un certain nombre (à déterminer) de délégués à l'AGA de la FCAF;
 - ces délégués satisferont, quant au nombre et au profil, aux critères qui seront définis par les futurs statuts et règlements généraux de la FCAF;
 - un (1) délégué de chacun des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme, membre de la FCAF (13 au total) sera nommé au CA de la FCAF;
 - les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'Assemblée générale annuelle;
 - la durée des mandats, le mode de mise en candidature et l'élection au CA, l'élection aux postes de présidence, vice-présidence, secrétaire et trésorier restent à déterminer.

- ii. Deux sièges réservés aux personnes apprenantes
 - les conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme auront la responsabilité de mettre en candidature au moins une (1) personne apprenante qui participera à l'AGA;
 - du nombre total de personnes apprenantes présentes à l'AGA, deux personnes seront nommées au conseil d'administration de la FCAF;
 - le mode de sélection, de mise en candidature ou d'élection des personnes apprenantes pour siéger au conseil d'administration de la FCAF reste à déterminer;
 - les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'Assemblée générale annuelle;
 - la durée des mandats reste à déterminer.

- iii. Un minimum et/ou maximum de membres par mandat spécial
 - le conseil d'administration de la FCAF pourra réserver un certain nombre de sièges au conseil d'administration à des personnes représentant des secteurs socio-économiques, des organismes, des gouvernements ou des experts indépendants afin de fournir l'expertise requise;
 - le nombre, la durée, les critères, le processus, etc. des candidatures au conseil restent à déterminer ;
 - ces délégués ne seront pas élus à l'AGA, mais nommés sur résolution du CA.

Les nouveaux statuts et règlements devront prévoir les modes de représentativité afin d'assurer une présence sectorielle (santé, économie, éducation, etc.) et géographique des administrateurs du conseil d'administration de la FCAF.

Conformément aux principes de la gouvernance stratégique en vigueur au sein de la FCAF le rôle du conseil d'administration consiste à :

- fournir les orientations stratégiques;
- définir les choix stratégiques;
- embaucher les membres de la direction générale et évaluer leur rendement;
- développer les relations avec les communautés et rester en contact constant;
- approuver les programmes et les budgets;
- s'assurer de l'intégrité des processus de suivi.

Le conseil d'administration a un rôle à jouer qui lui est propre et donc différent de celui de la permanence. Il ne faut pas oublier que l'apport des administrateurs est une valeur ajoutée à l'ensemble organisationnel. La direction générale et l'équipe de gestion de la FCAF sont responsables de la mise en œuvre des orientations de l'organisation.

c) Table pancanadienne des prestataires de services

La « Table pancanadienne des prestataires de services » regrouperait les représentants de différents groupes, organismes et institutions. Ces « Prestataires » ont la responsabilité d'offrir des programmes et des services dans les provinces et territoires en matière d'alphabétisation, d'alphabétisation familiale, d'alphabétisation en milieu de travail, de compétences essentielles, d'éducation et de formation des adultes. Ils feront partie des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme provinciaux et territoriaux.

Les organismes rassemblés autour de cette Table seront chargés de la mise en œuvre des planifications stratégiques provinciales et territoriales. Il s'agirait donc d'un forum de partage et d'arrimage extrêmement important pour l'ensemble du mouvement de l'alphabétisme en français.

Afin d'assurer la mise en œuvre des initiatives pancanadiennes et des projets de l'ensemble des conseils sectoriels, la direction générale de la FCAF assurera la coordination de la *Table pancanadienne des prestataires des services* et la liaison avec le conseil d'administration de la FCAF.

Il serait envisageable que la FCAF rassemble annuellement l'ensemble des administrateurs de son conseil d'administration et les membres de la Table des prestataires des services afin de faire le point sur les avancées du mouvement de l'alphabétisme en français.

3) Cohérence du modèle par rapport aux orientations stratégiques de la FCAF, aux constats soulevés aux cours des consultations et aux principes de bonne gouvernance

Le modèle de gouvernance proposé satisfait au plan stratégique que veut réaliser la FCAF, tout en offrant aux provinces et territoires les outils nécessaires pour mieux réussir au niveau de la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Cette nouvelle structure de gouvernance permettra de respecter les orientations stratégiques en appuyant la réalisation des objectifs tels que :

- la promotion de l'alphabétisme en français au Canada – véhiculer une vision commune, portée par l'ensemble des partenaires;
- la création et le partage d'expertises au bénéfice de ses membres et partenaires;

- le développement et la dynamisation de la recherche;
- la rédaction, distribution et promotion de publications;
- le parrainage de projets pancanadiens;
- l'identification de l'ensemble des ressources essentielles à l'atteinte des résultats visés.

Ce modèle intègre tout les constats soulevés aux cours des consultations tels que la nécessité de :

- se regrouper en région et au niveau pancanadien;
- inclure le plus grand nombre d'intervenants et d'intervenantes possible sans trop augmenter le nombre d'administrateurs au conseil;
- permettre l'inclusion des instances nationales dans les délibérations au niveau pancanadien (par l'entremise de membres par mandat spécial);
- fournir un espace de discussion pour les prestataires de services afin de faciliter l'échange d'expertise et de pratiques exemplaires;
- assurer une vision commune et un plan d'action commun;
- respecter les différences entre les régions;
- assurer une place pour les personnes apprenantes et les organismes membres.

Ce modèle satisfait aussi à tous les principes de bonne gouvernance soit :

- légitimité et voix : divers acteurs clés rassemblés autour de la même table, représentation régionale, élection des représentants par les Conseils, place aux personnes apprenantes;
- orientation : se doter d'une vision commune qui reflète les réalités de tous les intervenants et intervenantes et qui satisfait mieux aux besoins des personnes apprenantes;
- rendement et indicateurs de succès : assurer une approche commune;
- responsabilisation : connaître et comprendre qui fait quoi et identifier les rôles adéquats pour les intervenants et intervenantes;
- équité : œuvrer ensemble pour que toutes les personnes apprenantes adultes puissent réussir.

Quant à sa capacité d'appuyer les orientations stratégiques, ce modèle assurera que la FCAF est un chef de file du développement du dossier d'alphabétisme et de compétences essentielles. Son rôle sera concentré sur les besoins des personnes apprenantes dans le sens global. La FCAF travaillera conjointement avec les conseils sectoriels des provinces et territoires pour faire progresser le plan stratégique de l'alphabétisme.

Le rôle de la FCAF consistera aussi à effectuer de la promotion et de la représentation au niveau pancanadien et à outiller et à faciliter les travaux des conseils sectoriels. Le rôle des conseils sectoriels comprendra la planification et la coordination des stratégies sur terrain. Quant aux prestataires de services d'alphabétisation et de formation des adultes, leur rôle sera d'assurer la mise en œuvre des programmes et services soutenant les stratégies dans les provinces et territoires qui, pour leur part, appuieront le plan stratégique au niveau pancanadien.